



**Autorité de régulation des communications  
électroniques et des postes**  
**M. Philippe DISTLER**  
Directeur Général  
7 Square Hymans  
75730 Paris Cedex 15

Paris, le 29 juin 2010

*par courrier simple et courrier électronique*

**Objet** : la modélisation des coûts de réseau d'un opérateur mobile métropolitain

Monsieur le Directeur Général,

Free Mobile souhaitait vous faire part des commentaires suivants portant sur la mise à jour de la structure du modèle de coût de réseau d'un opérateur mobile métropolitain.

Il nous semble particulièrement important que le modèle pose en toute transparence la structure de coût d'un opérateur mobile métropolitain générique et que tous puisse apprécier comment se ventilent pour différents services (vois, données, SMS) et différentes interfaces d'accès (2G, 3G) les éléments de coûts, non seulement complets mais également incrémentaux. Il en va de la transparence de la régulation et de la réduction de l'asymétrie d'information entre les opérateurs historiques qui ont une connaissance très fine de leurs coûts du fait de leur situation, le régulateur – qui bénéficie de l'information issue des obligations de séparation comptable - et d'autres acteurs (le nouvel opérateur mobile et les MVNO) qui ne disposent pas de cette connaissance.

Cette asymétrie d'information se doit d'être réduite dans un contexte où un nouvel opérateur est amené à engager, avec les opérateurs historiques, des discussions portant sur les tarifs d'accès. Dans cette perspective, les coûts constituent un élément de référence très important. Aussi, Free Mobile souhaite avoir accès aux informations que sera en mesure de fournir un outil neutre, développé par l'ARCEP en concertation avec l'industrie. Aussi, il ne nous semblerait pas acceptable que l'outil diffusé par l'ARCEP ne donne que le tarif incrémental de terminaison d'appel vocal sur les réseaux 2G et 3G et masque d'autres informations exploitables du modèle.

Free Mobile souscrit sans réserve aux évolutions de la structure du modèle qui sont particulièrement pertinentes à l'heure où les réseaux sont amenés à évoluer, du fait de modifications d'usages, du progrès technique, de la réutilisation du spectre 900 MHz pour la 3G et de l'existence d'un nouvel opérateur. Nous nous réjouissons que dans des délais assez courts, la structure du modèle ait été enrichie suite aux

échanges bilatéraux et multilatéraux. Il nous semble utile que la structure du modèle puisse permettre d'évaluer les coûts :

- d'un opérateur générique qui ne construirait et n'exploiterait qu'un réseau d'accès 3G peu hiérarchisé, la fonction RNC pouvant être assurée par les Node B ; A ce stade, le modèle ne semble pas complètement prendre en compte cette situation, certains formules générant des erreurs, ce qui est peut être inhérent à toute modélisation complexe ;
- d'un opérateur qui utiliserait des technologies de transmission sur paires de cuivre (EFM) ou fibres optiques pour amener le trafic des Node B sur les nœuds de son réseau de collecte, déjà mis en place dans le cadre de l'accès haut débit fixe. A ce stade, le modèle semble permettre de décrire cette approche et nous nous en félicitons

Nos équipes ont eu l'occasion d'échanger avec vos services et avec le cabinet Analysis et de faire part de commentaires sur le fonctionnement de certains algorithmes. La note annexée (secret des affaires) revient dans le détail sur quelques points que nous souhaitons mettre en avant.

Nos services sont à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Maxime Lombardini  
Directeur général délégué